



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 15 avril à 9 h 00 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Sébastien Santerre, conseiller 4
Daniel Caron, conseiller 6

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général et secrétaire trésorier, est aussi présent.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les membres du conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec, étant tous présents à la salle des délibérations le 15 avril 2020 à 20 h 00, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture d'une séance extraordinaire à 9 :00 h.

RÉSOLUTION NO 2020-04-075

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant l'ordre du jour lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 378
4. Adoption du règlement 380
5. Réclamation dommage à une boîte postale
6. Désignation d'un signataire
7. Levée de la réunion.

Sur la proposition de Daniel Caron il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-04-076

ADOPTION DU RÈGLEMENT 378

Il est proposé par Sébastien Santerre que la municipalité adopte le règlement numéro 378 qui amendera le règlement général numéro 327 déjà en vigueur pour la mise en place d'un encadrement concernant les chiens sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-04-077

ADOPTION DU RÈGLEMENT 380

Il est proposé par Jean-Marc Michaud que la municipalité adopte le règlement 380 qui amendera le règlement numéro 376 sur les modalités de paiement des taxes déjà en vigueur afin de reporter les dates de paiements des versements 2 à 5 à une date ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2020-04-078

RÉCLAMATION POUR DOMMAGE À UNE BOÎTE POSTALE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accepter la réclamation de Mme Lise Sénéchal, 430 1^{er} et 2^e Rang Ouest, pour le remplacement d'une boîte postale endommagée par nos opérations de déneigement au montant de 57.47 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-04-079

DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu que M. Simon Boudreault, chargé de projet, soit autorisé au nom de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec à signer tout document nécessaire pour la demande d'autorisation du site d'élimination de la neige au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Adoptée à la majorité des conseillers

Je, Michel Barrière, directeur général, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général, secrétaire-trésorier

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 9 :20.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général, secrétaire-trésorier